

Rachat des stocks alimentaire des établissements publics

Suite à la décision du Conseil d'Etat de la république et canton de Genève du mercredi 11 novembre 2020, les établissements publics ayant l'obligation de fermeture depuis le 1^{er} novembre ont la possibilité de donner leur stock de marchandises alimentaires à la Fondation Partage (banque alimentaire de canton de Genève), rue Blavignac 16, 1227 carouge, 022 301 11 78, www.partage.ch, et d'obtenir une indemnité jusqu'à 500 CHF maximum contre la remise de cette marchandise.

Seules les denrées invendues répondant à tous les critères ci-dessous de sécurité sanitaire et d'hygiène peuvent être redistribuées. Voici le détail des modalités de cette redistribution. **Liste des produits redistribuables (cette dernière n'est pas exhaustive):**

- Denrées périssables non récupérables par la logistique ordinaire
- Denrées invendues provenant de la gamme des produits de saison et des promotions
- Produits retirés de l'assortiment ou en surplus
- Produits présentant de légères altérations d'aspect, de forme, de couleur ou de texture (sans moisissures)
- Produits avec une date de durabilité minimale ("à consommer de préférence avant") + 6 jours maximum

Produits	Emballage	Emmagasinage	Critères d'exclusion
Fruits (entiers, non coupés)	Ouverts ou préemballés	Autant que possible au frais	Fruits qui commencent à se gâter, attaqués par des moisissures, des maladies ou des insectes, fruits présentant des anomalies de goût ou des taches causées par des traitements phytosanitaires
Légumes (entiers, non coupés)	Ouverts ou préemballés	Autant que possible au frais, à température ambiante ou à celle indiquée sur l'étiquette	Légumes qui commencent à se gâter, attaqués par des moisissures, des maladies ou des insectes, légumes présentant des anomalies de goût ou des taches causées par des traitements phytosanitaires
Pain frais	Ouvert ou préemballé	Au frais et au sec	Pain dur, qui s'effrite ou attaqué par les moisissures
Produits de boulangerie, pains de longue conservation, pain de mie, viennoiseries et pâtisseries non réfrigérées	Ouverts ou préemballés	Au sec ou au frais, suivant indications de conservation	Produits qui s'effritent, attaqués par les moisissures, ou sous emballage défectueux ou sans étiquetage
Produits laitiers, fromages, œufs, pâtes, viennoiseries et pâtisseries réfrigérés	Préemballés	Au frais, comme indiqué sur le produit Les œufs doivent être stockés hors réfrigération.	Produits sans datage, sous emballage défectueux ou organoleptiquement suspects, produits avec DLC dépassées
Viandes, charcuteries et produits à base de viande ou de poisson	Préemballés	Au frais, comme indiqué sur le produit	Produits sans datage, sous emballage défectueux ou organoleptiquement suspects; , produits avec DLC dépassées
Autres produits frais périssables et produits frais prêts à consommer	Préemballés	Au frais, comme indiqué sur le produit	Produits sans étiquetage, sous emballage défectueux ou organoleptiquement suspects; , produits avec DLC dépassées
Denrées de base conservables à température ambiante (conserves, féculents et ingrédients, sucreries) boissons non alcoolisées	Préemballés	À température ambiante	Produits sans étiquetage, sous emballage défectueux ou organoleptiquement suspects
Surgelés	Préemballés	À -18°C	Produits sans étiquetage, sous emballage ouvert ou défectueux, mal conservés (chaîne du froid rompue) ou organoleptiquement suspects; Produits surgelés dans des contenant non prévus à cet effet (ex : sac poubelle) Produits sans DLC et sans date de congélation

Produits non redistribuables

- Produits à base d'œufs crus
- Pâtisseries fraîches non emballées et non mentionnées dans le libellé ainsi que les mets traiteur (sandwiches ou canapés contenant de la viande, du poisson, de la charcuterie, des œufs, du fromage ou des légumes)
- Viande, volaille et poisson frais, non emballés et mentionnés dans le libellé
- Viande hachée emballée et mentionnée dans le libellé (stockage et transport à <+2 °C / exception possible à examiner au cas par cas avec les œuvres caritatives)
- Tabac et ses produits dérivés, vin et autres boissons alcoolisées
- Médicaments

Autres critères d'exclusion de la redistribution d'aliments

- Produits dont la date limite de consommation (« à consommer jusqu'au... ») est dépassée
- Produits dont la date de durée de conservation minimale (« à consommer de préférence avant... ») est dépassée depuis plus de 6 jours (cf. points 4.5 et 5)
- Produits dont les qualités organoleptiques (odeur, goût, aspect) sont nettement douteuses
- Produits présentant des moisissures
- Produits transformés en vrac (sans emballages) sans indication des ingrédients allergènes
- Produits suspects sur le plan microbiologique ou qui dépassent certaines marges de tolérance ou valeurs limites fixées par la loi
- Produits sous emballage ouvert ou défectueux, sans étiquetage ou insuffisamment protégés
- Articles induisant le consommateur en erreur et dénués d'informations précisant leur nature

Procédure

- Le restaurateur amène ses marchandises à la Fondation Partage, rue Blavignac 16, 1227 carouge du lundi au vendredi entre 7h00 et 15h30 muni des justificatifs d'achat de son fournisseur et de ses coordonnées bancaires.
- La fondation Partage examine la marchandise selon les critères précités et les enregistre (poids et type de marchandise) avec les justificatifs d'achat et les coordonnées bancaire du donateur.
- Un courrier de confirmation est envoyé au donateur ainsi qu'à la direction générale du développement économique, de la recherche et de l'innovation (ci-après DGDERI) au département du développement économique (DDE).
- Dès réception de ce courrier par la DGDERI et vérification, le restaurateur recevra sur son compte bancaire un montant jusqu'à concurrence de 500. —maximum des marchandises données à la Fondation Partage

Documents annexés

- Règles à respecter pour le don d'aliments
- Guide des bonnes pratiques du don d'aliments
- Directives du service de la consommation et des affaires vétérinaires

Contacts

Jacques Folly, attaché au développement économique du commerce, DGDERI, 022 388 34 34, jacques.folly@etat.ge.ch

Xavier Bonard, adjoint scientifique DGDERI, 022 388 34 34, xavier.bonard@etat.ge.ch